



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Épidémie de coronavirus

Question au Gouvernement n° 2625

Texte de la question

ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS

M. le président. La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen. L'épidémie de coronavirus suscite l'inquiétude dans le monde entier. Elle prend son origine en Chine mais arrive sur notre territoire. Le foyer initial a été identifié dans la ville de Wuhan, dans le centre du pays. Face à la contagion, les autorités chinoises ont décidé de confiner plus de 11 millions d'habitants, dont environ 500 ressortissants français. Hélas, le virus se propage et Wuhan n'est plus la seule ville touchée. Bon nombre de nos concitoyens qui travaillent en Chine ou qui y sont en vacances rentrent donc en France.

Ils se répartissent en deux catégories : ceux qui seront rapatriés par l'État français et ceux qui rentrent par leurs propres moyens. Le Gouvernement se veut rassurant, mais ces passagers arriveront néanmoins partout dans l'Hexagone et dans les outre-mer. Alors que trois cas ont été détectés en France, quelles mesures de contrôle aux frontières françaises sont prévues à l'égard de ces passagers en provenance de Chine, afin d'endiguer la propagation du virus ?

De plus, alors que les hôpitaux et leur personnel sont à bout en raison d'une sollicitation quotidienne excessive, la menace d'une crise sanitaire de grande ampleur devrait vous inciter, par anticipation, à prévoir des moyens exceptionnels.

M. Loïc Prud'homme. Vous avez voté le budget !

M. Christophe Naegelen. Comment les hôpitaux seront-ils équipés pour lutter contre ce virus hautement contagieux ? N'oublions pas les structures situées en milieu rural, qui ne disposent pas forcément des moyens de l'hôpital Bichat ou du centre hospitalier universitaire de Bordeaux.

Nous devons, monsieur le Premier ministre, faire preuve d'anticipation et de réactivité en faveur de nos concitoyens qui rentrent, de nos concitoyens qui sont en France et qui s'inquiètent, et du personnel hospitalier qui sera une fois de plus mis à contribution.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Je vous prie avant tout d'excuser la ministre Agnès Buzyn, qui est au Sénat pour défendre le projet de loi relatif à la bioéthique.

M. Loïc Prud'homme. Ou bien est-ce à cause d'un virus ?

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Le 7 janvier, les autorités sanitaires chinoises ont annoncé la découverte d'un nouveau coronavirus.

M. Pierre Cordier. On le sait !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Depuis, le Gouvernement français est pleinement mobilisé afin d'éviter la propagation du virus sur le territoire et la situation épidémiologique en France fait l'objet d'un suivi quotidien. Pour l'essentiel, l'épidémie se cantonne à la Chine, et tous les cas signalés ont un lien avec ce pays. Le ministère des solidarités et de la santé échange régulièrement avec la communauté scientifique française, l'Organisation mondiale de la santé et l'Union européenne. Les établissements de santé sont préparés, comme le prouve la prise en charge des premiers cas.

Mme Bérengère Poletti. Autrement dit, tout va bien !

M. Maxime Minot. Madame la marquise !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Encore une fois, la situation épidémiologique fait l'objet d'un suivi quotidien. Notre stratégie vise bien à éviter la propagation du virus. Cela passe par l'information des professionnels de santé et de la population.

M. Pierre Cordier. Vous devriez confier cette mission à Jean-Pierre Raffarin, il pourrait être intéressé !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Cela passe également par l'identification dans les meilleurs délais des personnes susceptibles d'être infectées et des personnes avec lesquelles elles ont été en contact, afin de prévenir tout risque de propagation. Une équipe médicale d'accueil a été déployée à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle pour répondre aux questions, accueillir les personnes inquiètes et assurer la prise en charge médicale des personnes présentant des symptômes.

Toute personne présentant ces symptômes – pour mémoire : fièvre, toux et problèmes respiratoires – après un voyage en Chine ou suite à un contact avec une personne en arrivant doit appeler le 15 et ne doit se rendre ni aux urgences ni chez son médecin traitant.

M. Pierre Cordier. Tout cela, on le sait déjà !

M. Éric Straumann. Il faudrait demander son avis à Roselyne Bachelot !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Le Premier ministre a demandé que soit organisé le rapatriement des ressortissants français se trouvant à Wuhan ; c'est ce à quoi s'emploient tous nos services, qu'ils soient en Chine ou dans les ministères, de sorte que les Français souhaitant être rapatriés bénéficient du soutien dont ils ont besoin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)*

Mme Caroline Fiat, rapporteure. Vous auriez pu remercier Santé publique France !

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2625

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme Dubos)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme Dubos)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 janvier 2020](#)